



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des  
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 23 Juin 2017.

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Cauche, Dissaux,  
Gosset, Lefebvre, Legrand,

Étaient excusés :

Mme Bouchart, MM. Evrard, Desplanque, Detournay, Godefroy, Haesebroeck, Houssin,  
Petit, Vicot, Waymel.

Pouvoir de :

M. Detournay à Mme Goube

Vu le rapport n° 31-17

**DECIDE**

- d'approvisionner la commune de Nœux-les-Mines à hauteur de 700.000 m3 par an,
- de passer une convention avec cette commune selon le modèle annexé au contrat d'exploitation des installations du Smael et comprenant l'obligation de participer au remboursement des emprunts pour réaliser les travaux de raccordement de la CALL à hauteur de 17,5 % de la charge totale,
- de passer un avenant à la convention qui lie la CALL au Smael réduisant le volume de 4.000.000 à 3.300.000 m3 par an et modifiant les conditions de remboursement de l'emprunt contracté pour la réalisation de son raccordement qui ne sera plus à la charge de la CALL qu'à hauteur de 82,5 %,
- d'autoriser la signature par son président de l'ensemble des documents correspondants.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le

29 JUIN 2017

Le Président,  
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX